

Fiche de données de sécurité – KBT Protect

selon OChim (RS 813.11) – annexe II REACH dans sa version (UE) 2020/878 | KUBATEC BMT AG

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial: KBT Protect

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Aucune autre information pertinente disponible.

Utilisation de la substance / du mélange: imprégnation de protection

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant / fournisseur:

KUBATEC BMT AG

Widaustrasse 3

LI-9491 Ruggell

Tél.: +423 375 78 78 · Fax: +423 375 78 79

Service d'information: info@kubatec-bmt.com · www.kubatec-bmt.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre suisse d'information toxicologique, Zurich: +41 (0)44 251 51 51 ou, depuis la Suisse, tél. 145

Tox Info Suisse: +41 (0)44 251 51 51 · numéro d'urgence 145

Centro Svizzero d'informazione tossicologica: +41 (0)44 251 51 51 ou 145 (depuis la Suisse)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008: le produit n'est pas classé selon le règlement CLP.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008: néant

- Pictogrammes de danger: néant
- Mention d'avertissement: néant
- Mentions de danger: néant

2.3 Autres dangers

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB – PBT: non applicable. vPvB: non applicable.

SECTION 3: Composition / informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description: mélange des substances mentionnées ci-après avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux: néant

Indications complémentaires: le libellé des mentions de danger figure à la section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Indications générales: aucune mesure particulière n'est nécessaire.
- Après inhalation: donner de l'air frais; en cas de troubles, consulter un médecin.

- Après contact avec la peau: en règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- Après contact avec les yeux: rincer les yeux ouverts pendant plusieurs minutes sous l'eau courante.
- Après ingestion: si les troubles persistent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune autre information pertinente disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune autre information pertinente disponible.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: adapter les mesures d'extinction à l'environnement.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune autre information pertinente disponible.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection: aucune mesure particulière n'est nécessaire.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Non nécessaire.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Diluer avec beaucoup d'eau. Ne pas rejeter dans les canalisations, les eaux de surface ou les nappes phréatiques.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec un produit liant les liquides (sable, kieselguhr, liant d'acides, liant universel, sciure de bois).

6.4 Référence à d'autres sections

Aucune substance dangereuse n'est libérée. Voir section 7 pour les informations relatives à une manipulation sûre. Voir section 8 pour les informations relatives aux équipements de protection individuelle. Voir section 13 pour l'élimination.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière n'est nécessaire.

Préventions des incendies et des explosions: aucune mesure particulière n'est nécessaire.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: aucune exigence particulière.
- Indications concernant le stockage commun: non nécessaire.
- Autres indications sur les conditions de stockage: aucune.
- Classe de stockage: 12

SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: aucune autre donnée; voir section 7.

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs limites à surveiller au poste de travail: le produit ne contient pas de quantités significatives de substances dont les valeurs limites doivent être surveillées au poste de travail.

Indications complémentaires: les listes en vigueur lors de l'établissement ont servi de base.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures générales de protection et d'hygiène: respecter les précautions usuelles lors de la manipulation de produits chimiques.

- Protection respiratoire: non nécessaire.
- Protection des mains: non nécessaire. Matériau des gants: gants en caoutchouc.
- Temps de pénétration du matériau des gants: le temps de perméation exact doit être demandé au fabricant des gants de protection et respecté.
- Protection des yeux: lunettes de protection recommandées lors du transvasement.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Couleur	Incolore
Odeur	Caractéristique
Seuil olfactif	Non déterminé.
Valeur pH à 20 °C	7
Point de fusion / point de congélation	0 °C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	100 °C
Point d'éclair	Non applicable.
Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable.
Température de décomposition	Non déterminé.
Température d'auto-inflammation	Le produit n'est pas auto-inflammable.
Propriétés explosives	Le produit n'est pas explosif.
Limites d'explosivité, inférieure	Non déterminé.
Limites d'explosivité, supérieure	Non déterminé.
Pression de vapeur à 20 °C	23 hPa
Densité à 20 °C	1 g/cm ³
Densité relative	Non déterminé.
Densité de vapeur	Non déterminé.
Taux d'évaporation	Non déterminé.
Solubilité / miscibilité dans l'eau	Entièrement miscible.
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non déterminé.
Viscosité dynamique	Non déterminé.
Viscosité cinématique à 20 °C	7 s (DIN 53211/4)
Eau	90.0 %
COV (CH)	0.00 %

9.2 Autres informations

Aucune autre information pertinente disponible.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune autre information pertinente disponible.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique / conditions à éviter: pas de décomposition en cas d'utilisation conforme.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter

Aucune autre information pertinente disponible.

10.5 Matières incompatibles

Aucune autre information pertinente disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux connu.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

- Toxicité aiguë: sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Corrosion/irritation cutanée: sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire: sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée: sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité sur les cellules germinales: sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité: sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction: sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique: sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée: sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration: sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: aucune autre information pertinente disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune autre information pertinente disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune autre information pertinente disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune autre information pertinente disponible.

Indications écologiques complémentaires

Classe de danger pour l'eau 1 (autoclassification): faiblement dangereux pour l'eau. Ne pas laisser le produit non dilué ou en grandes quantités atteindre les nappes phréatiques, les eaux ou les canalisations.

Les agents de surface contenus dans ce mélange respectent les critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données à l'appui de cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des États membres et leur seront fournies sur demande directe ou à la demande d'un producteur de détergents.

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

PBT: non applicable. vPvB: non applicable.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune autre information pertinente disponible.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation: peut être incinéré avec les ordures ménagères après accord avec l'installation d'élimination et l'autorité compétente, dans le respect des prescriptions techniques nécessaires. De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.

Catalogue européen des déchets:

- 20 00 00 DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCEs, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS) Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT
- 20 01 00 Fractions collectées séparément (sauf 15 01)
- 20 01 30 Détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29

Emballages non nettoyés – Recommandation: les emballages contaminés doivent être vidés au maximum; après un nettoyage approprié, ils peuvent être recyclés.

Produit de nettoyage recommandé: eau, le cas échéant avec ajout de détergents.

SECTION 14: Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU – ADR, ADN, IMDG, IATA: néant
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU – ADR, ADN, IMDG, IATA: néant
- 14.3 Classes de danger pour le transport – ADR, ADN, IMDG, IATA, classe: néant
- 14.4 Groupe d'emballage – ADR, IMDG, IATA: néant
- 14.5 Dangers pour l'environnement – Marine polluant: non
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: non applicable.
- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC: non applicable.
- UN «Model Regulation»: néant

SECTION 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

822.115 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs – OLT 5 et 822.115.2 Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ne sont pas applicables.

OLT 1 et 822.111.52 Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.

- Directive 2012/18/UE – Substances dangereuses désignées, ANNEXE I: aucun des composants n'est répertorié.
- Directive 2011/65/UE (RoHS), annexe II: aucun des composants n'est répertorié.
- Prescriptions nationales – Classification des liquides dangereux pour l'eau: classe B (autoclassification)
- Règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents / étiquetage des composants: agents conservateurs (PYRITHIONE SODIUM, BENZISOTHIAZOLINONE) < 5 %
- COV (CH): 0.00 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications se fondent sur l'état actuel de nos connaissances. Elles ne constituent toutefois pas une garantie de propriétés particulières du produit et n'établissent aucune relation contractuelle juridiquement valable.

La présente fiche de données de sécurité est établie et tenue à jour par KUBATEC BMT AG.

Abréviations et acronymes

- ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
- IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
- IATA: International Air Transport Association
- GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
- EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
- ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
- CAS: Chemical Abstracts Service
- COV: taxe d'incitation sur les composés organiques volatils, Suisse
- PBT: persistant, bioaccumulable et toxique
- vPvB: très persistant et très bioaccumulable

* Données modifiées par rapport à la version précédente.